



Animateurs SAGE Bassin RM&C

Lyon

25 juin 2024



Retour d'expérience sur la démarche prospective Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud

M. BOILLIN Nicolas
Directeur SBV et animateur CLE de Vouge





EVP et PGRE

La Zone de Répartition des Eaux (ZRE) doit permettre d'anticiper la rareté de la ressource. **Un bassin versant (ou une nappe) est considéré(e) en déficit si plus de 2 années sur 10, des arrêtés de limitation et d'interdiction d'usage de l'eau sont pris.**

La Nappe de Dijon Sud (NDS) a été classée en ZRE, le **20 décembre 2005**.

Le bassin de la Vouge a été classé en tant que ZRE, le **25 juin 2010**.

L'EVP, menée entre 2010 et 2012, a permis d'apporter les éléments techniques de diagnostic de la situation sur le bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud. **Toutefois, il n'avait pas été possible d'intégrer les conséquences du dérèglement climatique .**





PGRE

Le volet quantitatif du PAGD et le Règlement du SAGE de la Vouge (2^{ème} version), adopté le 3 mars 2014, constituaient les PGRE du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud.

Deux objectifs du SAGE composent les PGRE :

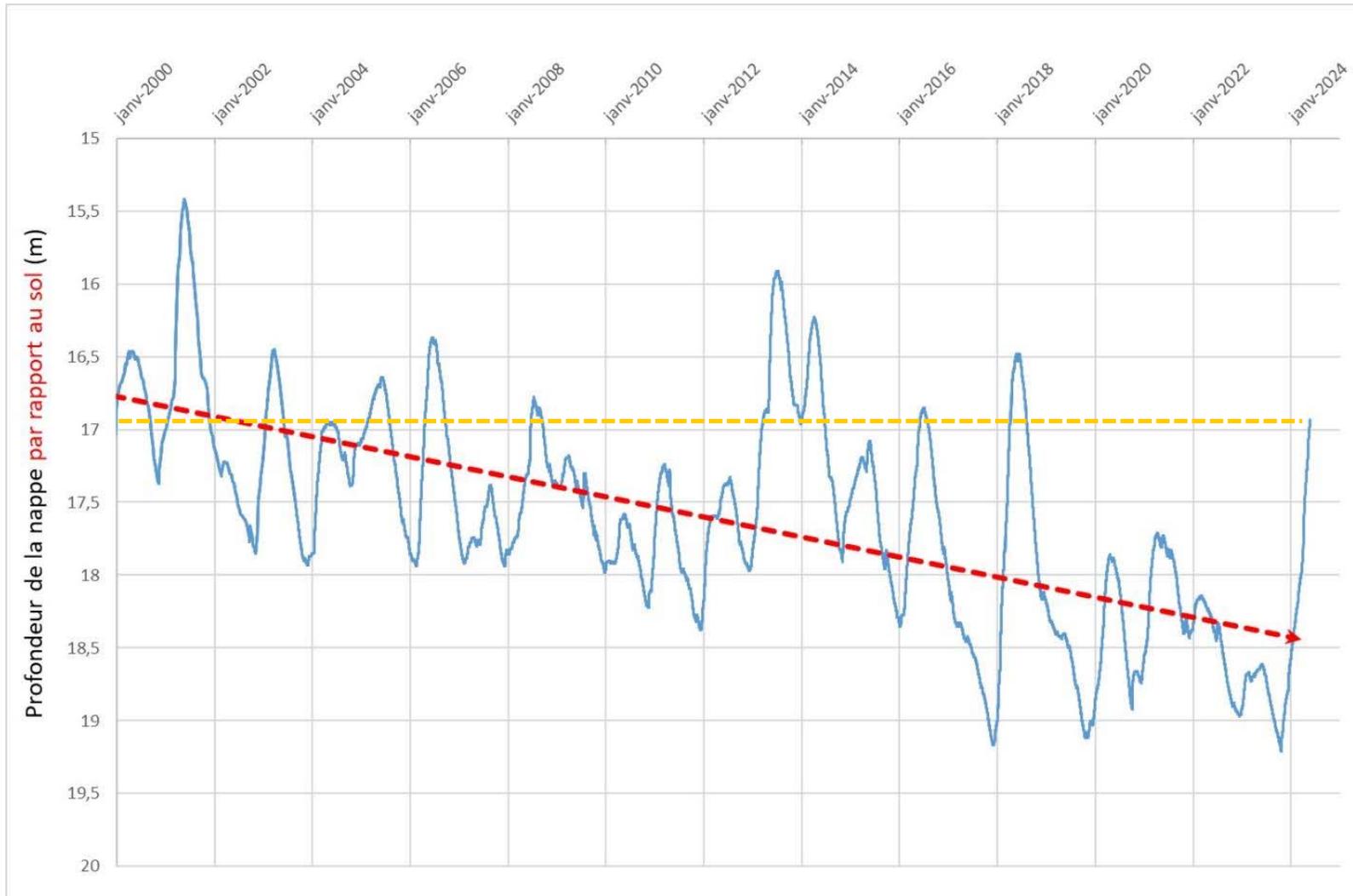
- L'objectif V « Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu » (BVV) ;
- L'objectif VI « Préserver et restaurer la qualité et assurer la gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud ».

Enfin, tous les prélèvements ont été réglementés par des arrêtés préfectoraux.





La Piézométrie de la Nappe de Dijon Sud



+ 2,41 m en 235 jours





Les AP de restrictions des usages de l'eau

Points nodaux Stations DREAL BFC / SBV

		AP limitation d'usages (à compter de 2012 avec la prise en compte des DMB)															
Rivières	Station	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Non respect	Années	Taux	
Vouge	Aubigny en Plaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0,00
		0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	3	12	0,25
		0	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	1	7	12	0,58	
		0	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	1	7	12	0,58	
		0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	1	1	7	12	0,58	
		0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	6	12	0,50	
Bièvre	Brazey en Plaine	Objectif de respecter les DMB, 8 années sur 10, sans avoir la nécessité de prendre des arrêtés de limitations d'usage de l'eau n'a pas été atteint.														12	0,00
																12	0,42
																12	0,58
																12	0,67
																12	0,58
		0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	6	12	0,50	
Cent Fonts	Saulon la Rue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0,00
		0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	3	12	0,25
		0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	5	12	0,42	
		0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	5	12	0,42	
		0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	5	12	0,42	
		0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	5	12	0,42	



Le bilan du PGRE

Le bilan des PGRE 2014-2020 de la Nappe de Dijon Sud et du Bassin versant de la Vouge sont en demi-teinte, **quand bien même les VMP sont respectés par les usagers.**

En effet, le niveau de la NDS continue de baisser et la ressource superficielle n'est pas suffisante pour satisfaire à la fois les usages et les DMB.

Les sécheresses s'intensifient et les AP sont pris de plus en plus tôt, surtout depuis 2017.

C'est à partir de ce constat que la CLE de la Vouge et l'Inter CLE Vouge / Ouche ont décidé d'orienter leur réflexion vers de nouvelles mesures opérationnelles prenant cette fois-ci en compte les évolutions attendues du climat.

Après échanges, il a donc été décidé d'engager une **étude prospective**.



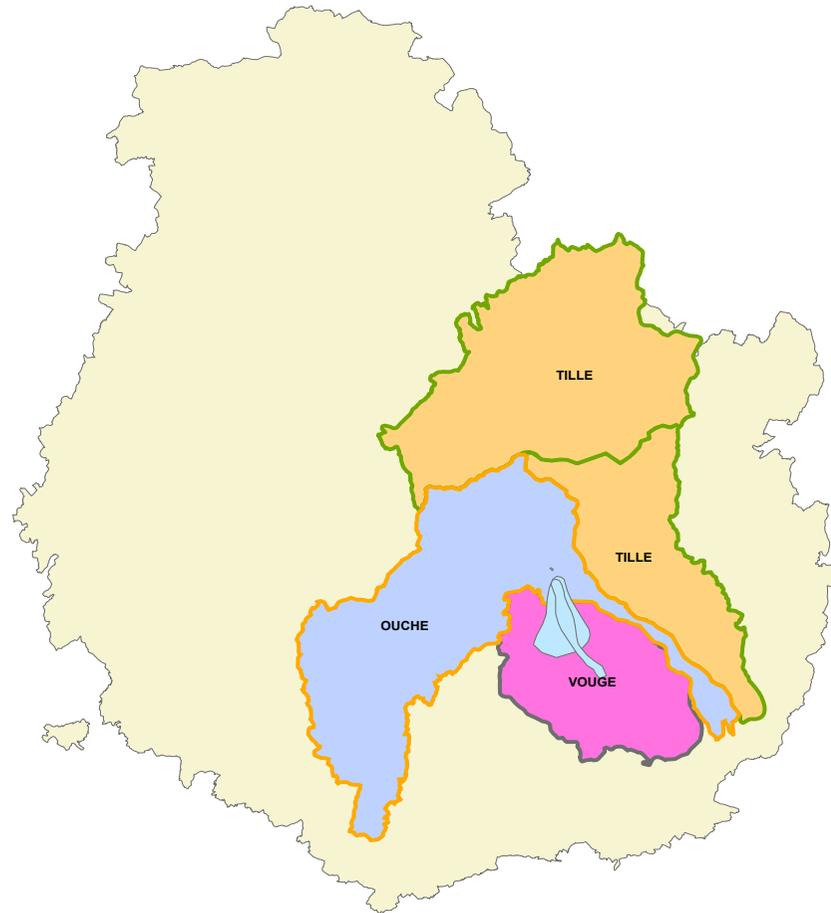
Étude Prospective et PTGE

Après concertation cette étude prospective conjointe sur les bassins **Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon-Sud**, dont l'objectif principal était de créer une culture commune autour de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques dans l'ensemble de l'aire d'influence de la métropole dijonnaise, a été engagée en 2023. Elle est portée par le SBO, le SBV, le SITIV et le SITNA pour les 3 CLE(s) et l'Inter CLE.





Étude Prospective et PTGE

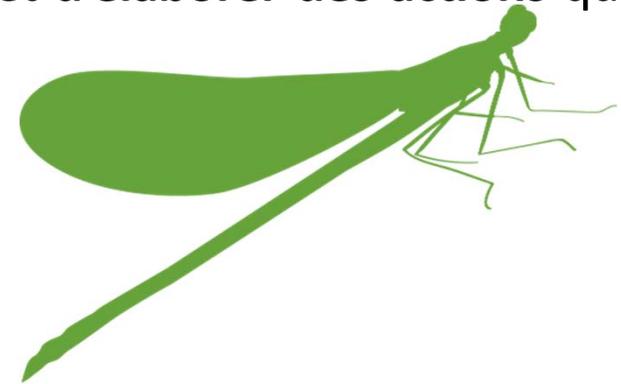




Étude Prospective et PTGE

Une démarche de prospective ne vise pas à prévoir l'avenir **mais à envisager les scénarios possibles pour s'y préparer**. Ce discours (ce préalable) est essentiel pour que les échanges se passent dans la plus grande sérénité entre les intervenants.

Il ne s'agit pas tant de déterminer un futur, par essence incertain, que d'envisager l'ensemble des évolutions possibles de différents paramètres, assemblés en scénarios, et **d'élaborer des actions** qui vont étayer ou contrecarrer ces scénarios.





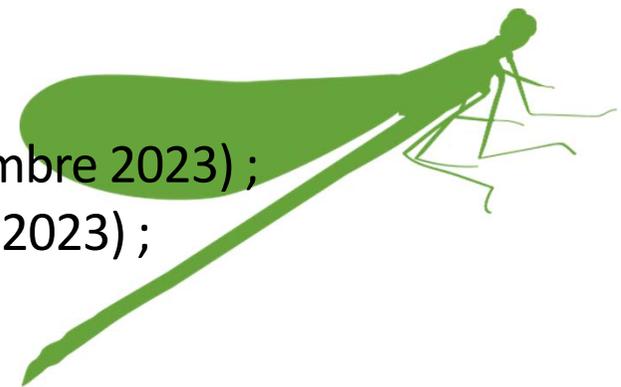
Etude prospective Tille, Vouge, Ouche et NDS

L'étude s'est organisée autour d'un objectif de co-construction avec l'ensemble des acteurs des petits et grands cycles de l'eau **mais aussi ceux de l'aménagement du territoire.**

La pierre angulaire de la démarche a donc été la réunion de l'ensemble des partenaires dans des ateliers de concertation, où chacun était appelé à **s'exprimer ET à écouter les besoins des autres !**

Lors des 6 ateliers, nous avons constaté :

- Une participation importante (de 65 à 80 personnes en moyenne) ;
- Des échanges fructueux et constructifs autour :
 - Du diagnostic territorial (le 29 juin 2023) ;
 - Des évolutions des conditions naturelles à horizon 2050 (27 septembre 2023) ;
 - Des évolutions possibles des usages à horizon 2050 (14 novembre 2023) ;
 - Des scénarios (30 janvier 2024) ;
 - De la stratégie (16 mai et 10 juin 2024).





Etude prospective Tille, Vouge, Ouche et NDS





Etude prospective Tille, Vouge, Ouche et NDS

Un 1^{er} Bilan

Pendant les ateliers

- Écoute réciproque ;
- Acculturation de l'état actuel et futur des milieux et des usages ;
- Qui nous laisse à penser que les acteurs travailleront ensemble dans l'avenir avec moins de craintes et de méfiances !

Sur la stratégie (principales pistes non consolidées et non validées par le Copil)

- Gestion quantitative : Mettre en place une tarification incitative et progressive de l'eau, mettre en place les SFN (restauration des MA, des ZH, des sols, réinfiltration en nappes, ...), ...
- Adaptation des usages : Agroécologie, généralisation des matériels hydro-économes, limiter (interdire) l'ouverture de sablières en eau, rémunération services rendus par l'agriculture, ...
- MA : Protection et sanctuarisation des ZH, de la biodiversité, ...
- AT : Maitriser l'artificialisation des sols, renforcer les solidarités, améliorer les connaissances des Masses d'Eau, ...





PTGE

Il était demandé aux acteurs de ne pas choisir un scénario précis, mais bien de se projeter en 2050 afin de les alerter sur les **futurs souhaitables et non souhaitables**.

La définition de la stratégie est en cours de rédaction et sera validée à la rentrée 2024. A la suite, chaque territoire décidera d'engager (ou non) la phase suivante correspondant à la rédaction d'un plan d'actions (= PTGE).

Pour ce qui concerne le bassin de la Vouge, la suite à donner sera prise en CLE et au CS du SBV.

Toutefois, et sans préjuger de la décision finale, au moment de l'adoption du bilan du PGRE 2014-2020, la CLE avait demandé au Syndicat du Bassin versant de la Vouge d' :

- Engager un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) ;
- Actualiser l'EVPG.





PTGE, EVPG et SAGE – Calendrier Bassin Vouge

- Rédaction du CCTP de révision des EVPG NDS et Bassin de la Vouge (en cours) ;
- Appel d'Offres EVPG NDS et Bassin de la Vouge – septembre 2024 ;
- Présentation et adoption de la stratégie de l'étude prospective en CLE - octobre 2024 ;
- Lancement de la rédaction du PTGE – novembre 2024 ;
- Lancement de la révision du SAGE – 4^{ème} trimestre 2024 ;
- Approbation du PTGE – 1^{er} semestre 2025 ;
- Adoption des EVPG – 1^{er} semestre 2025 ;
- Rédaction du PAGD et du Règlement du SAGE - mi-2025 (avec la reprise du PTGE et des EVPG révisés) ;
- Adoption du SAGE 3^{ème} version, en première lecture - fin 2025 ;
- Adoption définitive du SAGE 3^{ème} version - 2026.





Merci pour votre attention

